A Monsieur le Président du Tribunal de Commerce de Pontoise

GREFFE TRIB DE PONTOISE
27. MAI 2002
N°

REQUETE CONJOINTE AUX FINS DE DESIGNATION D'UN COMMISSAIRE A LA SCISSION

– La société **Triangle Travail Temporaire**, Société anonyme au capital social de 3.040.000 euros, dont le siège social est au 9, Chaussée Jules César Osny, 95526 Cergy Pontoise, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Pontoise sous le numéro B 354 088 544, représentée par son Président, Monsieur Jean Mérafina,

Agissant également en qualité de fondateur de :

– La société à constituer par apport partiel d'actif de la société Triangle Travail Temporaire, dont la dénomination serait **Triangle Automobile,** sous la forme de société par actions simplifiée dont le siège social serait fixé au 9, Chaussée Jules César Osny, 95526 Cergy Pontoise,

– La société à constituer par apport partiel d'actif de la société Triangle Travail Temporaire, dont la dénomination serait **Triangle Franche-Comté,** sous la forme de société par actions simplifiée dont le siège social serait fixé au 9, Chaussée Jules César Osny, 95526 Cergy Pontoise,

– La société à constituer par apport partiel d'actif de la société Triangle Travail Temporaire, dont la dénomination serait **Triangle Centre-Est,** sous la forme de société par actions simplifiée dont le siège social serait fixé au 9, Chaussée Jules César Osny, 95526 Cergy Pontoise,

– La société à constituer par apport partiel d'actif de la société Triangle Travail Temporaire, dont la dénomination serait **Triangle RP Nord-Est,** sous la forme de société par actions simplifiée dont le siège social serait fixé au 9, Chaussée Jules César Osny, 95526 Cergy Pontoise,

– La société à constituer par apport partiel d'actif de la société Triangle Travail Temporaire, dont la dénomination serait **Triangle RP Est,** sous la forme de société par actions simplifiée dont le siège social serait fixé au 9, Chaussée Jules César Osny, 95526 Cergy Pontoise,

– La société à constituer par apport partiel d'actif de la société Triangle Travail Temporaire, dont la dénomination serait **Triangle RP Sud-Ouest,** sous la forme de société par actions simplifiée dont le siège social serait fixé au 9, Chaussée Jules César Osny, 95526 Cergy Pontoise,

– La société à constituer par apport partiel d'actif de la société Triangle Travail Temporaire, dont la dénomination serait **Triangle Paris,** sous la forme de société par actions simplifiée dont le siège social serait fixé au 9, Chaussée Jules César Osny, 95526 Cergy Pontoise,

– La société à constituer par apport partiel d'actif de la société Triangle Travail Temporaire, dont la dénomination serait **Triangle RP Nord-Ouest,** sous la forme de société par actions simplifiée dont le siège social serait fixé au 9, Chaussée Jules César Osny, 95526 Cergy Pontoise,

– La société à constituer par apport partiel d'actif de la société Triangle Travail Temporaire, dont la dénomination serait **Triangle Bâtiment,** sous la forme de société par actions simplifiée dont le siège social serait fixé au 9, Chaussée Jules César Osny, 95526 Cergy Pontoise,

– La société à constituer par apport partiel d'actif de la société Triangle Travail Temporaire, dont la dénomination serait **Triangle Rhône Alpes Est,** sous la forme de société par actions simplifiée dont le siège social serait fixé au 9, Chaussée Jules César Osny, 95526 Cergy Pontoise,

– La société à constituer par apport partiel d'actif de la société Triangle Travail Temporaire, dont la dénomination serait **Triangle Rhône Alpes Ouest,** sous la forme de société par actions simplifiée dont le siège social serait fixé au 9, Chaussée Jules César Osny, 95526 Cergy Pontoise,

– La société à constituer par apport partiel d'actif de la société Triangle Travail Temporaire, dont la dénomination serait **Triangle Vendée,** sous la forme de société par actions simplifiée dont le siège social serait fixé au 9, Chaussée Jules César Osny, 95526 Cergy Pontoise,

– La société à constituer par apport partiel d'actif de la société Triangle Travail Temporaire, dont la dénomination serait **Triangle Centre,** sous la forme de société par actions simplifiée dont le siège social serait fixé au 9, Chaussée Jules César Osny, 95526 Cergy Pontoise,

– La société à constituer par apport partiel d'actif de la société Triangle Travail Temporaire, dont la dénomination serait **Triangle Nord,** sous la forme de société par actions simplifiée dont le siège social serait fixé au 9, Chaussée Jules César Osny, 95526 Cergy Pontoise,

– La société à constituer par apport partiel d'actif de la société Triangle Travail Temporaire, dont la dénomination serait **Triangle Ouest,** sous la forme de société par actions simplifiée dont le siège social serait fixé au 9, Chaussée Jules César Osny, 95526 Cergy Pontoise,

<u>Ayant pour avocat</u> :

Cabinet RICHARDS BUTLER
40 avenue Raymond Poincaré - 75116 PARIS
Tél. : 01.44.34.80.50 Toque : J032

A L'HONNEUR DE VOUS EXPOSER

Que la société Triangle Travail Temporaire (ci-après la « Société ») est propriétaire de 41 agences de travail temporaire dispersées sur l'ensemble du territoire français (ci-après les « Agences »).

Que la Société envisage de restructurer l'organisation de son activité par le biais d'une filialisation de ses Agences. Cette nouvelle organisation permettra une individualisation comptable et structurelle des différents sites opérationnels en fonction de leur déploiement géographique.

Que la Société envisage à cette fin l'apport partiel d'actif, au profit des sociétés bénéficiaires qui seront constituées à cet effet (ci-après les « Sociétés Bénéficiaires »), de une ou plusieurs Agences par Société Bénéficiaire, chacune des Agences constituant une branche complète et autonome d'activité. Le descriptif de la répartition des Agences, Société Bénéficiaire par Société Bénéficiaire, figure en annexe des présentes.

Que dans ces circonstances, cette opération rend nécessaire la désignation d'un commissaire à la scission chargé :

- D'une part, conformément aux dispositions des articles L 225-147 et L 236-22 du Code de commerce et à l'article 169 du décret du 23 mars 1967, d'apprécier la valeur des apports en nature devant être effectués à titre d'apports partiel d'actif aux Sociétés Bénéficiaires par la Société,

- et d'autre part, conformément aux dispositions des articles L 236-10 et L 236-22 du Code de Commerce et à l'article 257 du décret du 23 mars 1967, d'établir un rapport écrit sur les modalités des dits apports partiel d'actif placé sous le régime juridique des scissions.

Que les renseignements concernant les branches d'activités apportées et les sociétés participant à l'opération sont détaillés en annexe de la présente requête.

Que c'est la raison pour laquelle la requérante vous demande, Monsieur le Président, au vu des dispositions légales en vigueur, de bien vouloir procéder à la désignation d'un ou plusieurs commissaires à la scission avec pour mission de vérifier les apports de la Société aux Sociétés Bénéficiaires, d'en apprécier la valeur ainsi que les modalités de rémunération et d'établir les rapports écrits sur les opérations d'apport partiel d'actif, dans les conditions prévues par la loi et les règlements, qui seront soumis aux actionnaires de la Société.

Dans la mesure où cette opération requière une connaissance globale du réseau des Agences appartenant actuellement à la Société et une appréciation d'ensemble de la valeur des biens apportés en considération de la synergie du groupe, nous insistons sur la nécessité de nommer un même commissaire à la scission pour l'ensemble de l'opération.

Nous vous prions de bien vouloir agréer, Monsieur le Président, l'assurance de notre respectueuse et dévouée considération.

Fait à Paris, le 22 mai 2002

Jean-Luc BOUTON
Avocat à la Cour

LISTE DES ANNEXES

1. Annexe 1 : descriptif de société **Triangle Travail Temporaire**, société apporteuse.

2. Annexe 2 : descriptif de l'apport partiel d'actif réalisé par la société Triangle Travail Temporaire, société apporteuse, au profit de la société **Triangle Automobile**.

3. Annexe 3 : descriptif de l'apport partiel d'actif réalisé par la société Triangle Travail Temporaire, société apporteuse, au profit de la société **Triangle Franche-Comté**.

4. Annexe 4 : descriptif de l'apport partiel d'actif réalisé par la société Triangle Travail Temporaire, société apporteuse, au profit de la société **Triangle Centre-Est**.

5. Annexe 5 : descriptif de l'apport partiel d'actif réalisé par la société Triangle Travail Temporaire, société apporteuse, au profit de la société **Triangle RP Nord-Est**.

6. Annexe 6 : descriptif de l'apport partiel d'actif réalisé par la société Triangle Travail Temporaire, société apporteuse, au profit de la société **Triangle RP Est**.

7. Annexe 7 : descriptif de l'apport partiel d'actif réalisé par la société Triangle Travail Temporaire, société apporteuse, au profit de la société **Triangle RP Sud-Ouest**.

8. Annexe 8 : descriptif de l'apport partiel d'actif réalisé par la société Triangle Travail Temporaire, société apporteuse, au profit de la société **Triangle Paris**.

9. Annexe 9 : descriptif de l'apport partiel d'actif réalisé par la société Triangle Travail Temporaire, société apporteuse, au profit de la société **Triangle RP Nord-Ouest**.

10. Annexe 10 : descriptif de l'apport partiel d'actif réalisé par la société Triangle Travail Temporaire, société apporteuse, au profit de la société **Triangle Bâtiment**.

11. Annexe 11 : descriptif de l'apport partiel d'actif réalisé par la société Triangle Travail Temporaire, société apporteuse, au profit de la société **Triangle Rhône Alpes Est**.

12. Annexe 12 : descriptif de l'apport partiel d'actif réalisé par la société Triangle Travail Temporaire, société apporteuse, au profit de la société **Triangle Rhône Alpes Ouest**.

13. Annexe 13 : descriptif de l'apport partiel d'actif réalisé par la société Triangle Travail Temporaire, société apporteuse, au profit de la société **Triangle Vendée**.

14. Annexe 14 : descriptif de l'apport partiel d'actif réalisé par la société Triangle Travail Temporaire, société apporteuse, au profit de la société **Triangle Centre**.

15. Annexe 15 : descriptif de l'apport partiel d'actif réalisé par la société Triangle Travail Temporaire, société apporteuse, au profit de la société **Triangle Nord**.

16. Annexe 16 : descriptif de l'apport partiel d'actif réalisé par la société Triangle Travail Temporaire, société apporteuse, au profit de la société **Triangle Ouest**.

ANNEXE 1 :
ANNEXE A LA REQUETE AUX FINS DE DESIGNATION
D'UN COMMISSAIRE A LA SCISSION :
INFORMATIONS CONCERNANT
LA SOCIETE TRIANGLE TRAVAIL TEMPORAIRE, SOCIETE APPORTEUSE

1) **Activité**

La société a pour activité la mise à disposition au profit d'utilisateurs de personnel temporaire.

2) **Chiffre d'affaires**

A la clôture de son dernier exercice clos le 31 décembre 2001 la société a réalisé un chiffre d'affaires total de 92.333. 640 euros hors taxe.

3) **Actif net**

A la clôture dudit exercice, l'actif net était égal à 4.070.748 euros.

4) **Total du bilan**

Le total du bilan était égal à 25.668.448 euros.

5) **Nombre de salariés**

Au 30 avril 2002, la société employait 174 salariés.

6) **Commissaire aux comptes**

Les commissaires aux comptes titulaires de la société sont :

- Monsieur Alain Fauquet demeurant au 35, rue du Fond Noël Gilles, 78540 Vernouillet.

- Le cabinet Ernst & Young Audit demeurant au 34, boulevard Haussmann, 75009 Paris.

Les commissaires aux comptes suppléants de la société sont :

- Monsieur Bertrand Devys demeurant 86, avenue de Saint – Cloud, 78000 Versailles.

- Le cabinet Auditeurs Réviseurs Commissaires aux Comptes Associés, demeurant 63 boulevard des Invalides, 75007 Paris.

ANNEXE 2 :
ANNEXE A LA REQUETE AUX FINS DE DESIGNATION D'UN COMMISSAIRE A LA SCISSION CONCERNANT L'APPORT PARTIEL D'ACTIF PAR LA SOCIETE TRIANGLE TRAVAIL TEMPORAIRE AU PROFIT DE LA SOCIETE TRIANGLE AUTOMOBILE

I. INFORMATIONS CONCERNANT LA SOCIETE TRIANGLE TRAVAIL TEMPORAIRE (SOCIETE APPORTEUSE) C.F ANNEXE 1

II. INFORMATIONS CONCERNANT LA SOCIETE TRIANGLE AUTOMOBILE (BENEFICIAIRE DE L'APPORT)

La société Triangle Automobile, bénéficiaire de l'apport, sera une nouvelle société par actions simplifiée unipersonnelle dont le montant du capital social correspondra à la valeur de l'apport effectué par la société Triangle Travail Temporaire.

La société nouvelle, bénéficiaire de l'apport, aura pour activité la prestation temporaire de personnel.

Son Siège Social sera situé 9, Chaussée Jules César Osny - 95526 Cergy Pontoise.

III. INFORMATIONS CONCERNANT LA BRANCHE D'ACTIVITE APPORTEE

L'apport envisagé portera sur l'agence de travail temporaire située 82, Grande Rue – 25400 Audincourt qui constitue une branche complète et autonome d'activité de travail temporaire.

Le chiffre d'affaire hors taxe de l'agence au 31 décembre 2001 est de 5.548.628,66 euros.

ANNEXE 3 :
ANNEXE A LA REQUETE AUX FINS DE DESIGNATION D'UN COMMISSAIRE A LA SCISSION CONCERNANT L'APPORT PARTIEL D'ACTIF PAR LA SOCIETE TRIANGLE TRAVAIL TEMPORAIRE AU PROFIT DE LA SOCIETE TRIANGLE FRANCHE-COMTE

I. INFORMATIONS CONCERNANT LA SOCIETE TRIANGLE TRAVAIL TEMPORAIRE (SOCIETE APPORTEUSE) C.F ANNEXE 1

II. INFORMATIONS CONCERNANT LA SOCIETE TRIANGLE FRANCHE COMTE (BENEFICIAIRE DE L'APPORT)

La société Triangle Franche-Comté, bénéficiaire de l'apport, sera une nouvelle société par actions simplifiée unipersonnelle dont le montant du capital social correspondra à la valeur de l'apport effectué par la société Triangle Travail Temporaire.

La société nouvelle, bénéficiaire de l'apport, aura pour activité la prestation temporaire de personnel.

Son Siège Social sera situé 9, Chaussée Jules César Osny - 95526 Cergy Pontoise.

III. INFORMATIONS CONCERNANT LA BRANCHE D'ACTIVITE APPORTEE

L'apport envisagé portera sur :

1) l'agence de travail temporaire située 111, avenue Jean-Jaurès - 90000 Belfort, qui constitue une branche complète et autonome d'activité de travail temporaire.

Le chiffre d'affaire hors taxe de l'agence au 31 décembre 2001 est de 2.998.311,15 euros.

2) l'agence de travail temporaire située au 16, avenue Carnot – 25000 Besançon, qui constitue une branche complète et autonome d'activité de travail temporaire.

Le chiffre d'affaire hors taxe de l'agence au 31 décembre 2001 est de 719.121,92 euros.

ANNEXE 4 :
ANNEXE A LA REQUETE AUX FINS DE DESIGNATION D'UN COMMISSAIRE A LA SCISSION CONCERNANT L'APPORT PARTIEL D'ACTIF PAR LA SOCIETE TRIANGLE TRAVAIL TEMPORAIRE AU PROFIT DE LA SOCIETE TRIANGLE CENTRE-EST

I. INFORMATIONS CONCERNANT LA SOCIETE TRIANGLE TRAVAIL TEMPORAIRE (SOCIETE APPORTEUSE) C.F ANNEXE 1

II. INFORMATIONS CONCERNANT LA SOCIETE TRIANGLE CENTRE-EST (BENEFICIAIRE DE L'APPORT)

La société Triangle Centre-Est, bénéficiaire de l'apport, sera une nouvelle société par actions simplifiée unipersonnelle dont le montant du capital social correspondra à la valeur de l'apport effectué par la société Triangle Travail Temporaire.

La société nouvelle, bénéficiaire de l'apport, aura pour activité la prestation temporaire de personnel.

Son Siège Social sera situé 9, Chaussée Jules César Osny - 95526 Cergy Pontoise.

III. INFORMATIONS CONCERNANT LA BRANCHE D'ACTIVITE APPORTEE

L'apport envisagé portera sur :

1) l'agence de travail temporaire située 38, rue Gambetta – 52100 Saint-Dizier, qui constitue une branche complète et autonome d'activité de travail temporaire.

Le chiffre d'affaire hors taxe de l'agence au 31 décembre 2001 est de 3.233.498,02 euros.

2) l'agence de travail temporaire située 2, impasse de la Demi-Lune – 89100 Sens, qui constitue une branche complète et autonome d'activité de travail temporaire.

Le chiffre d'affaire hors taxe de l'agence au 31 décembre 2001 est de 1.782.778 euros.

3) l'agence de travail temporaire située Centre d'affaires Roger Mallier, 51558 Europort Vatry Cédex, qui constitue une branche complète et autonome d'activité de travail temporaire.

Le chiffre d'affaire hors taxe de l'agence au 31 décembre 2001 est de 366.792,33 euros.

ANNEXE 5
ANNEXE A LA REQUETE AUX FINS DE DESIGNATION D'UN COMMISSAIRE A LA SCISSION CONCERNANT L'APPORT PARTIEL D'ACTIF PAR LA SOCIETE TRIANGLE TRAVAIL TEMPORAIRE AU PROFIT DE LA SOCIETE TRIANGLE RP NORD-EST

I. INFORMATIONS CONCERNANT LA SOCIETE TRIANGLE TRAVAIL TEMPORAIRE (SOCIETE APPORTEUSE) C.F ANNEXE 1

II. INFORMATIONS CONCERNANT LA SOCIETE TRIANGLE RP NORD-EST (BENEFICIAIRE DE L'APPORT)

La société Triangle RP Nord-Est, bénéficiaire de l'apport, sera une nouvelle société par actions simplifiée unipersonnelle dont le montant du capital social correspondra à la valeur de l'apport effectué par la société Triangle Travail Temporaire.

La société nouvelle, bénéficiaire de l'apport, aura pour activité la prestation temporaire de personnel.

Son Siège Social sera situé 9, Chaussée Jules César Osny, 95526 Cergy Pontoise.

III. INFORMATIONS CONCERNANT LA BRANCHE D'ACTIVITE APPORTEE

L'apport envisagé portera sur :

1) l'agence de travail temporaire située 2, avenue du Colonel Moll – 93600 Aulnay-sous-Bois, qui constitue une branche complète et autonome d'activité de travail temporaire.

Le chiffre d'affaire hors taxe de l'agence au 31 décembre 2001 est de 1.963.941,6 euros.

2) l'agence de travail temporaire située 28, rue Anatole France – 93600 Aulnay-sous-Bois, qui constitue une branche complète et autonome d'activité de travail temporaire.

Le chiffre d'affaire hors taxe de l'agence au 31 décembre 2001 est de 1.302.751,77 euros.

3) l'agence de travail temporaire située 57, Grande Rue Charles de Gaulle – 94130 Nogent-sur-Marne.

Le chiffre d'affaire hors taxe de l'agence au 31 décembre 2001 est de 2.674.055,41 euros.

ANNEXE 6 :
ANNEXE A LA REQUETE AUX FINS DE DESIGNATION D'UN COMMISSAIRE A LA SCISSION CONCERNANT L'APPORT PARTIEL D'ACTIF PAR LA SOCIETE TRIANGLE TRAVAIL TEMPORAIRE AU PROFIT DE LA SOCIETE TRIANGLE RP EST

I. INFORMATIONS CONCERNANT LA SOCIETE TRIANGLE TRAVAIL TEMPORAIRE (SOCIETE APPORTEUSE) C.F ANNEXE 1

II. INFORMATIONS CONCERNANT LA SOCIETE TRIANGLE RP EST (BENEFICIAIRE DE L'APPORT)

La société Triangle RP-Est, bénéficiaire de l'apport, sera une nouvelle société par actions simplifiée unipersonnelle dont le montant du capital social correspondra à la valeur de l'apport effectué par la société Triangle Travail Temporaire.

La société nouvelle, bénéficiaire de l'apport, aura pour activité la prestation temporaire de personnel.

Son Siège Social sera situé 9, Chaussée Jules César Osny, 95526 Cergy Pontoise.

III. INFORMATIONS CONCERNANT LA BRANCHE D'ACTIVITE APPORTEE

L'apport envisagé portera sur :

1) l'agence de travail temporaire située 30-32, avenue du Général de Gaulle – 77340 – Pontault-Combault, qui constitue une branche complète et autonome d'activité de travail temporaire.

Le chiffre d'affaire hors taxe de l'agence au 31 décembre 2001 est de 2.168.008,5 euros.

2) l'agence de travail temporaire située au 77, rue du Général Leclerc – 94000 Créteil, qui constitue une branche complète et autonome d'activité de travail temporaire.

Le chiffre d'affaire hors taxe de l'agence au 31 décembre 2001 est de 2.544.139,19 euros.

3) l'agence de travail temporaire située au 6, rue d'Orgemont – 77400 – Lagny-sur-Marne, qui constitue une branche complète et autonome d'activité de travail temporaire.

L'agence n'a réalisé aucune chiffre d'affaire sur l'exercice 2001.

ANNEXE 7
ANNEXE A LA REQUETE AUX FINS DE DESIGNATION D'UN COMMISSAIRE A LA SCISSION CONCERNANT L'APPORT PARTIEL D'ACTIF PAR LA SOCIETE TRIANGLE TRAVAIL TEMPORAIRE AU PROFIT DE LA SOCIETE TRIANGLE RP SUD-OUEST

I. INFORMATIONS CONCERNANT LA SOCIETE TRIANGLE TRAVAIL TEMPORAIRE (SOCIETE APPORTEUSE) C.F ANNEXE 1

II. INFORMATIONS CONCERNANT LA SOCIETE TRIANGLE RP SUD-OUEST (BENEFICIAIRE DE L'APPORT)

La société Triangle RP Sud-Ouest, bénéficiaire de l'apport, sera une nouvelle société par actions simplifiée unipersonnelle dont le montant du capital social correspondra à la valeur de l'apport effectué par la société Triangle Travail Temporaire.

La société nouvelle, bénéficiaire de l'apport, aura pour activité la prestation temporaire de personnel.

Son Siège Social sera situé 9, Chaussée Jules César Osny, 95526 Cergy Pontoise.

III. INFORMATIONS CONCERNANT LA BRANCHE D'ACTIVITE APPORTEE

L'apport envisagé portera sur :

1) l'agence de travail temporaire située Centre Commercial des 7 Mares – 78990 Elancourt, qui constitue une branche complète et autonome d'activité de travail temporaire.

Le chiffre d'affaire hors taxe de l'agence au 31 décembre 2001 est de 3.714.399,53 euros.

2) l'agence de travail temporaire située 107, rue François Mitterrand, 91160 Longjumeau. qui constitue une branche complète et autonome d'activité de travail temporaire.

Le chiffre d'affaire hors taxe de l'agence au 31 décembre 2001 est de 2.032.929,89 euros.

ANNEXE 8 :
ANNEXE A LA REQUETE AUX FINS DE DESIGNATION D'UN COMMISSAIRE A LA SCISSION CONCERNANT L'APPORT PARTIEL D'ACTIF PAR LA SOCIETE TRIANGLE TRAVAIL TEMPORAIRE AU PROFIT DE LA SOCIETE TRIANGLE PARIS

I. INFORMATIONS CONCERNANT LA SOCIETE TRIANGLE TRAVAIL TEMPORAIRE (SOCIETE APPORTEUSE) C.F ANNEXE 1

II. INFORMATIONS CONCERNANT LA SOCIETE TRIANGLE PARIS (BENEFICIAIRE DE L'APPORT)

La société Triangle Paris, bénéficiaire de l'apport, sera une nouvelle société par actions simplifiée unipersonnelle dont le montant du capital social correspondra à la valeur de l'apport effectué par la société Triangle Travail Temporaire.

La société nouvelle, bénéficiaire de l'apport, aura pour activité la prestation temporaire de personnel.

Son Siège Social sera situé 9, Chaussée Jules César Osny, 95526 Cergy Pontoise.

III. INFORMATIONS CONCERNANT LA BRANCHE D'ACTIVITE APPORTEE

L'apport envisagé portera sur :

1) l'agence de travail temporaire située 4, avenue Jean-Jaurès – 92140 Clamart, qui constitue une branche complète et autonome d'activité de travail temporaire.

Le chiffre d'affaire hors taxe de l'agence au 31 décembre 2001 est de 1.996.328,64 euros.

2) l'agence de travail temporaire située 27, avenue Ledru Rollin – 75012 Paris, qui constitue une branche complète et autonome d'activité de travail temporaire.

Le chiffre d'affaire hors taxe de l'agence au 31 décembre 2001 est de 2.934.931,06 euros.

ANNEXE 9 :
ANNEXE A LA REQUETE AUX FINS DE DESIGNATION D'UN COMMISSAIRE A LA SCISSION CONCERNANT L'APPORT PARTIEL D'ACTIF PAR LA SOCIETE TRIANGLE TRAVAIL TEMPORAIRE AU PROFIT DE LA SOCIETE TRIANGLE RP NORD-OUEST

I. INFORMATIONS CONCERNANT LA SOCIETE TRIANGLE TRAVAIL TEMPORAIRE (SOCIETE APPORTEUSE) C.F ANNEXE 1

II. INFORMATIONS CONCERNANT LA SOCIETE TRIANGLE RP NORD-OUEST (BENEFICIAIRE DE L'APPORT)

La société Triangle RP Nord-Ouest, bénéficiaire de l'apport, sera une nouvelle société par actions simplifiée unipersonnelle dont le montant du capital social correspondra à la valeur de l'apport effectué par la société Triangle Travail Temporaire.

La société nouvelle, bénéficiaire de l'apport, aura pour activité la prestation temporaire de personnel.

Son Siège Social sera situé 9, Chaussée Jules César Osny, 95526 Cergy Pontoise.

III. INFORMATIONS CONCERNANT LA BRANCHE D'ACTIVITE APPORTEE

L'apport envisagé portera sur :

1) l'agence de travail temporaire située 9, rue Henri Barbusse – 92000 Nanterre, qui constitue une branche complète et autonome d'activité de travail temporaire.

Le chiffre d'affaire hors taxe de l'agence au 31 décembre 2001 est de 1.395.322,92 euros.

2) l'agence de travail temporaire située 16, rue Thiers – 95300 Pontoise, qui constitue une branche complète et autonome d'activité de travail temporaire.

Le chiffre d'affaire hors taxe de l'agence au 31 décembre 2001 est de 3.558.060,47 euros.

3) l'agence de travail temporaire située 9, rue Henri Barbusse – 92000 Nanterre, qui constitue une branche complète et autonome d'activité de travail temporaire.

Le chiffre d'affaire hors taxe de l'agence au 31 décembre 2001 est de 627.341,73 euros.

ANNEXE 10 :
ANNEXE A LA REQUETE AUX FINS DE DESIGNATION D'UN COMMISSAIRE A LA SCISSION CONCERNANT L'APPORT PARTIEL D'ACTIF PAR LA SOCIETE TRIANGLE TRAVAIL TEMPORAIRE AU PROFIT DE LA SOCIETE TRIANGLE BATIMENT

I. INFORMATIONS CONCERNANT LA SOCIETE TRIANGLE TRAVAIL TEMPORAIRE (SOCIETE APPORTEUSE) C.F ANNEXE 1

II. INFORMATIONS CONCERNANT LA SOCIETE TRIANGLE BATIMENT (BENEFICIAIRE DE L'APPORT)

La société Triangle Bâtiment, bénéficiaire de l'apport, sera une nouvelle société par actions simplifiée unipersonnelle dont le montant du capital social correspondra à la valeur de l'apport effectué par la société Triangle Travail Temporaire.

La société nouvelle, bénéficiaire de l'apport, aura pour activité la prestation temporaire de personnel.

Son Siège Social sera situé 9, Chaussée Jules César Osny, 95526 Cergy Pontoise.

III. INFORMATIONS CONCERNANT LA BRANCHE D'ACTIVITE APPORTEE

L'apport envisagé portera sur :

1) l'agence de travail temporaire située 93, Bld Margenta – 75010 Paris, qui constitue une branche complète et autonome d'activité de travail temporaire.

Le chiffre d'affaire hors taxe de l'agence au 31 décembre 2001 est de 1.128.000 euros.

2) l'agence de travail temporaire située 31, rue de Chabrol – 75010 Paris, qui constitue une branche complète et autonome d'activité de travail temporaire.

Le chiffre d'affaire hors taxe de l'agence au 31 décembre 2001 est de 2.972.105,54 euros.

ANNEXE 11 :
ANNEXE A LA REQUETE AUX FINS DE DESIGNATION D'UN COMMISSAIRE A LA SCISSION CONCERNANT L'APPORT PARTIEL D'ACTIF PAR LA SOCIETE TRIANGLE TRAVAIL TEMPORAIRE AU PROFIT DE LA SOCIETE TRIANGLE RHONE ALPES EST

I. INFORMATIONS CONCERNANT LA SOCIETE TRIANGLE TRAVAIL TEMPORAIRE (SOCIETE APPORTEUSE) C.F ANNEXE 1

II. INFORMATIONS CONCERNANT LA SOCIETE TRIANGLE RHONE ALPES EST (BENEFICIAIRE DE L'APPORT)

La société Triangle Rhône Alpes Est, bénéficiaire de l'apport, sera une nouvelle société par actions simplifiée unipersonnelle dont le montant du capital social correspondra à la valeur de l'apport effectué par la société Triangle Travail Temporaire.

La société nouvelle, bénéficiaire de l'apport, aura pour activité la prestation temporaire de personnel.

Son Siège Social sera situé 9, Chaussée Jules César Osny, 95526 Cergy Pontoise.

III. INFORMATIONS CONCERNANT LA BRANCHE D'ACTIVITE APPORTEE

L'apport envisagé portera sur :

1) l'agence de travail temporaire située 43, Place de l'Europe – 73200 Albertville, qui constitue une branche complète et autonome d'activité de travail temporaire.

Le chiffre d'affaire hors taxe de l'agence au 31 décembre 2001 est de 3.247.730,88 euros.

2) l'agence de travail temporaire située 5, avenue des Romains – 74000 Annecy, qui constitue une branche complète et autonome d'activité de travail temporaire.

Le chiffre d'affaire hors taxe de l'agence au 31 décembre 2001 est de 2.496.241,92 euros

ANNEXE 12 :
ANNEXE A LA REQUETE AUX FINS DE DESIGNATION D'UN COMMISSAIRE A LA SCISSION CONCERNANT L'APPORT PARTIEL D'ACTIF PAR LA SOCIETE TRIANGLE TRAVAIL TEMPORAIRE AU PROFIT DE LA SOCIETE TRIANGLE RHONE ALPES OUEST

I. INFORMATIONS CONCERNANT LA SOCIETE TRIANGLE TRAVAIL TEMPORAIRE (SOCIETE APPORTEUSE) C.F ANNEXE 1

II. INFORMATIONS CONCERNANT LA SOCIETE TRIANGLE RHONE ALPES OUEST (BENEFICIAIRE DE L'APPORT)

La société Triangle Rhône Alpes Ouest, bénéficiaire de l'apport, sera une nouvelle société par actions simplifiée unipersonnelle dont le montant du capital social correspondra à la valeur de l'apport effectué par la société Triangle Travail Temporaire.

La société nouvelle, bénéficiaire de l'apport, aura pour activité la prestation temporaire de personnel.

Son Siège Social sera situé 9, Chaussée Jules César Osny, 95526 Cergy Pontoise.

III. INFORMATIONS CONCERNANT LA BRANCHE D'ACTIVITE APPORTEE

L'apport envisagé portera sur :

1) l'agence de travail temporaire située 7-9, avenue Gambetta – 38300 Bourgoin-Jallieu, qui constitue une branche complète et autonome d'activité de travail temporaire.

Le chiffre d'affaire hors taxe de l'agence au 31 décembre 2001 est de 1.215.818,48 euros.

2) l'agence de travail temporaire située 38, rue de la République – BP 51 – 38352 La Tour du Pin, qui constitue une branche complète et autonome d'activité de travail temporaire.

Le chiffre d'affaire hors taxe de l'agence au 31 décembre 2001 est de 1.296.438,98 euros.

3) l'agence de travail temporaire située Immeuble « Le Caliador » 65, cours Gambetta – 69003 Lyon, qui constitue une branche complète et autonome d'activité de travail temporaire.

Le chiffre d'affaire hors taxe de l'agence au 31 décembre 2001 est de 1.256.058,5 euros.

ANNEXE 13 :
ANNEXE A LA REQUETE AUX FINS DE DESIGNATION D'UN COMMISSAIRE A LA SCISSION CONCERNANT L'APPORT PARTIEL D'ACTIF PAR LA SOCIETE TRIANGLE TRAVAIL TEMPORAIRE AU PROFIT DE LA SOCIETE TRIANGLE VENDEE

I. INFORMATIONS CONCERNANT LA SOCIETE TRIANGLE TRAVAIL TEMPORAIRE (SOCIETE APPORTEUSE) C.F ANNEXE 1

II. INFORMATIONS CONCERNANT LA SOCIETE TRIANGLE VENDEE (BENEFICIAIRE DE L'APPORT)

La société Triangle Centre, bénéficiaire de l'apport, sera une nouvelle société par actions simplifiée unipersonnelle dont le montant du capital social correspondra à la valeur de l'apport effectué par la société Triangle Travail Temporaire.

La société nouvelle, bénéficiaire de l'apport, aura pour activité la prestation temporaire de personnel.

Son Siège Social sera situé 9, Chaussée Jules César Osny, 95526 Cergy Pontoise.

III. INFORMATIONS CONCERNANT LA BRANCHE D'ACTIVITE APPORTEE

L'apport envisagé portera sur :

1) l'agence de travail temporaire située 5, rue Le Terme – 17320 Marenne, qui constitue une branche complète et autonome d'activité de travail temporaire.

Le chiffre d'affaire hors taxe de l'agence au 31 décembre 2001 est de 3.102.061 euros.

2) l'agence de travail temporaire située 5, rue Saint Michel – 17000 La Rochelle, qui constitue une branche complète et autonome d'activité de travail temporaire.

Le chiffre d'affaire hors taxe de l'agence au 31 décembre 2001 est de 1.187.629,11 euros.

3) l'agence de travail temporaire située 102, rue de la Gare – 79000 Niort, qui constitue une branche complète et autonome d'activité de travail temporaire.

Le chiffre d'affaire hors taxe de l'agence au 31 décembre 2001 est de 1.309.789,16 euros.

ANNEXE 14 :
ANNEXE A LA REQUETE AUX FINS DE DESIGNATION D'UN COMMISSAIRE A LA SCISSION CONCERNANT L'APPORT PARTIEL D'ACTIF PAR LA SOCIETE TRIANGLE TRAVAIL TEMPORAIRE AU PROFIT DE LA SOCIETE TRIANGLE CENTRE

I. INFORMATIONS CONCERNANT LA SOCIETE TRIANGLE TRAVAIL TEMPORAIRE (SOCIETE APPORTEUSE) C.F ANNEXE 1

II. INFORMATIONS CONCERNANT LA SOCIETE TRIANGLE CENTRE (BENEFICIAIRE DE L'APPORT)

La société Triangle Centre, bénéficiaire de l'apport, sera une nouvelle société par actions simplifiée unipersonnelle dont le montant du capital social correspondra à la valeur de l'apport effectué par la société Triangle Travail Temporaire.

La société nouvelle, bénéficiaire de l'apport, aura pour activité la prestation temporaire de personnel.

Son Siège Social sera situé 9, Chaussée Jules César Osny, 95526 Cergy Pontoise.

III. INFORMATIONS CONCERNANT LA BRANCHE D'ACTIVITE APPORTEE

L'apport envisagé portera sur :

1) l'agence de travail temporaire située, 36, Place Voltaire – Espace Voltaire – 36000 Châteauroux, qui constitue une branche complète et autonome d'activité de travail temporaire.

Le chiffre d'affaire hors taxe de l'agence au 31 décembre 2001 est de 3.160.581,52 euros.

2) l'agence de travail temporaire située, 33 Bld Marx Dormoy – 36100 Issoudun, qui constitue une branche complète et autonome d'activité de travail temporaire.

Le chiffre d'affaire hors taxe de l'agence au 31 décembre 2001 est de 4.431.820,19 euros.

ANNEXE 15 :
ANNEXE A LA REQUETE AUX FINS DE DESIGNATION D'UN COMMISSAIRE A LA SCISSION CONCERNANT L'APPORT PARTIEL D'ACTIF PAR LA SOCIETE TRIANGLE TRAVAIL TEMPORAIRE AU PROFIT DE LA SOCIETE TRIANGLE NORD

I. INFORMATIONS CONCERNANT LA SOCIETE TRIANGLE TRAVAIL TEMPORAIRE (SOCIETE APPORTEUSE) C.F ANNEXE 1

II. INFORMATIONS CONCERNANT LA SOCIETE TRIANGLE NORD (BENEFICIAIRE DE L'APPORT)

La société Triangle Nord, bénéficiaire de l'apport, sera une nouvelle société par actions simplifiée unipersonnelle dont le montant du capital social correspondra à la valeur de l'apport effectué par la société Triangle Travail Temporaire.

La société nouvelle, bénéficiaire de l'apport, aura pour activité la prestation temporaire de personnel.

Son Siège Social sera situé 9, Chaussée Jules César Osny, 95526 Cergy Pontoise.

III. INFORMATIONS CONCERNANT LA BRANCHE D'ACTIVITE APPORTEE

L'apport envisagé portera sur :

1) l'agence de travail temporaire située 16, rue Saint Pierre – 59140 Dunkerque, qui constitue une branche complète et autonome d'activité de travail temporaire.

Le chiffre d'affaire hors taxe de l'agence au 31 décembre 2001 est de 2.380.788,12 euros.

2) l'agence de travail temporaire située 5, avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny – 59300 Valenciennes, qui constitue une branche complète et autonome d'activité de travail temporaire.

Le chiffre d'affaire hors taxe de l'agence au 31 décembre 2001 est de 1.102.574,94 euros.

ANNEXE 16 :
ANNEXE A LA REQUETE AUX FINS DE DESIGNATION D'UN COMMISSAIRE A LA SCISSION CONCERNANT L'APPORT PARTIEL D'ACTIF PAR LA SOCIETE TRIANGLE TRAVAIL TEMPORAIRE AU PROFIT DE LA SOCIETE TRIANGLE OUEST

I. INFORMATIONS CONCERNANT LA SOCIETE TRIANGLE TRAVAIL TEMPORAIRE (SOCIETE APPORTEUSE) C.F ANNEXE 1

II. INFORMATIONS CONCERNANT LA SOCIETE TRIANGLE OUEST (BENEFICIAIRE DE L'APPORT)

La société Triangle Ouest, bénéficiaire de l'apport, sera une nouvelle société par actions simplifiée unipersonnelle dont le montant du capital social correspondra à la valeur de l'apport effectué par la société Triangle Travail Temporaire.

La société nouvelle, bénéficiaire de l'apport, aura pour activité la prestation temporaire de personnel.

Son Siège Social sera situé 9, Chaussée Jules César Osny, 95526 Cergy Pontoise.

III. INFORMATIONS CONCERNANT LA BRANCHE D'ACTIVITE APPORTEE

L'apport envisagé portera sur :

1) l'agence de travail temporaire située 8, Bld Jules Janin – 27000 Evreux, qui constitue une branche complète et autonome d'activité de travail temporaire.

Le chiffre d'affaire hors taxe de l'agence au 31 décembre 2001 est de 3.504.227,86 euros.

2) l'agence de travail temporaire située 5, Place Thiers – 37000 Tours, qui constitue une branche complète et autonome d'activité de travail temporaire.

Le chiffre d'affaire hors taxe de l'agence au 31 décembre 2001 est de 2.770.373,34 euros.

ORDONNANCE

NOUS, Maurice PERIZ, PRESIDENT DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE PONTOISE ASSISTE DU GREFFIER,

Vu les articles L.236-10 et L.236-16 du Code de Commerce et les articles 169 aliner ler et 260 aliner 2 du Décret du 23.3.1967 pris en application de cette Loi,

Vu la requête ci-dessus et les motifs y exposés,

NOMMONS : Monsieur Jean HUET
DEMEURANT A : 14, place Jeanne d'Arc 78120 RAMBOUILLET

en qualité de Commissaire aux apports et de Commissaire à la scission dans le cadre d'un apport partiel d'actif qui doit être effectué par la SA TRIANGLE TRAVAIL TEMPORAIRE aux sociétés TRIANGLE AUTOMOBILE, TRIANGLE France COMTE, TRIANGLE CENTRE EST, TRIANGLE RP NORD EST, TRIANGLE RP EST, TRIANGLE RP SUD OUEST, TRIANGLE PARIS, TRIANGLE RP NORD OUEST, TRIANGLE BATIMENT, TRIANGLE RHONE ALPES EST, TRIANGLE RHONE ALPES OUEST, TRIANGLE VENDEE, TRIANGLE CENTRE, TRIANGLE NORD, TRIANGLE OUEST,

Disons que le Commissaire sus désigné pourra se faire assister par un ou plusieurs Experts de son choix dans l'accomplissement de sa mission ;

Disons que la présente Ordonnance sera déposée au Greffe de ce Tribunal ;

FAIT A PONTOISE,
LE 24 Mai 2002

COMMERCE DE PONTOISE